



Fiche signalétique
NETTOYEUR ADDITIF UV
ELKE S.r.l.
VIA XXV APRILE 202, 10042, NICHELINO (TO) ITALIA
REA di TO: 987683 P.Iva 08613670010
Tel. n. +39 011 9622412

Fiche signalétique du 30/11/2022, révision 2

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: NETTOYEUR ADDITIF UV – 250ML

Code commercial: 11.163

UFI: 6D70-G0DC-G003-JQH4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

agent de dégraissage de surface

Usages déconseillés :

ne pas utiliser sur des personnes ou des animaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

ELKE S.r.l. Via XXV Aprile 202 10042 Nichelino (To) Italia.

Tel. n. +39 011 9622412

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

Domenico Amosso info@elke-ac.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appointed body: French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network

Address: Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53035 NANCY Cedex France

Phone: + 33 3 83 85 21 92

E-mail: bnpc(at)chru-nancy.fr

Website: <http://www.centres-antipoison.net/>

Appointed body: Centre Antipoisons

Address: c/o Hôpital Militaire Reine Astrid, Rue Bruyn 1, 1120 Bruxelles, Belgium

Phone: +32022649636


E-mail: bnpc(at)chru-nancy.fr

Website: <https://www.centreantipoisons.be/>

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:



Fiche signalétique
NETTOYEUR ADDITIF UV
ELKE S.r.l.
VIA XXV APRILE 202, 10042, NICHELINO (TO) ITALIA
REA di TO: 987683 P.Iva 08613670010
Tel. n. +39 011 9622412

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/...
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contient:

composant parfumant: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

Contenu du produit :

Phosphates 5 - 15 %

EDTA et sels, Agents de surface anioniques, Agents de surface non ioniques < 5 %

Le produit contient également: Parfums

Allergènes :

Agents conservateurs:

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers:

le contact avec les yeux provoque une irritation considérable; peut provoquer une sensibilisation cutanée.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants












3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 3% - < 5%	Pyrophosphate tétrapotassique	CAS: 7320-34-5 EC: 230-785-7 REACH No.: 01-2119489369-18-xxxx	3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
>= 3% - < 5%	Ester phosphorique d'alcool gras	CAS: 68071-35-2 EC: 500-185-2	3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
>= 1% - < 3%	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol	Numéro 603-014-00-0 Index: CAS: 111-76-2 EC: 203-905-0 REACH No.: 01-2119475108-36-XXXX	3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale 1200 mg/kg pc
>= 1% - < 3%	Sulfonate de sodium	CAS: 68608-26-4 EC: 271-781-5	3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
>= 1% - < 3%	propane-2-ol; alcool isopropylique;	Numéro 603-117-00-0 Index:	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

	isopropanol	CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH No.: 01-2119457558-25-xxxx	 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.8/3 STOT SE 3 H336
>= 1% - < 3%	UNDECANOL, RAMIFIE et LINEAIRE ETHOXYLE (5-15 EO)	CAS: 127036-24-2 EC: 603-182-5	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.3/1 Eye Dam. 1 H318
>= 0.5% - < 1%	Sel tétrasodique d'EDTA	Numéro Index: 607-428-00-2 CAS: 64-02-8 EC: 200-573-9	 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301  3.3/1 Eye Dam. 1 H318
>= 0.1% - < 0.25%	composant parfumant	CAS: 5989-27-5	 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour les symptômes et les effets dus aux substances contenues, voir le chapitre 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

suivre les indications de votre médecin.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Moyen d'extinction approprié: Le produit n'est pas inflammable, tous les moyens d'extinction connus peuvent être utilisés

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



Fiche signalétique
NETTOYEUR ADDITIF UV
ELKE S.r.l.
VIA XXV APRILE 202, 10042, NICHELINO (TO) ITALIA
REA di TO: 987683 P.Iva 08613670010
Tel. n. +39 011 9622412

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Éléments normaux pour la santé mentale, respiratoire automatique de circuit imprimé (EN 137), traitement de la peau (EN469), soins de santé (EN 659) et botas de bombardiers (HO A29 ou A30).

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Tenir les récipients au frais à l'aide d'un jet d'eau.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Porter des vêtements de protection pour sapeurs pompiers conformes à la norme européenne EN469.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement:

Limite en cas de fuite de quantités importantes de produit. Contenir la propagation de petites quantités de produit avec de la terre, du sable ou un autre matériau absorbant inerte.

Pour le nettoyage:

Laver à l'eau abondante.

Solides humides propres ou séchés par aspiration.

Enlever immédiatement les éléments déversés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Se laver les mains après chaque utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

conserver dans un endroit frais et bien ventilé, loin de chaleur, de flammes, étincelles ou autres sources d'ignition

conserver uniquement dans le récipient d'origine protégé des rayons directs

éviter tout contact avec les yeux et la peau, inhalation de poussières/brouillards/vapeurs.

n'utilisez pas de récipients vides avant qu'ils soient nettoyés.

les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'entrer dans les salles à manger.



Fiche signalétique
NETTOYEUR ADDITIF UV
ELKE S.r.l.
VIA XXV APRILE 202, 10042, NICHELINO (TO) ITALIA
REA di TO: 987683 P.Iva 08613670010
Tel. n. +39 011 9622412

au travail ne pas manger ou boire.

ne pas fumer

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Conserver à une distance éloignée d'acides.

Voir le paragraphe 10.5

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

UE - TWA(8h): 98 mg/m³, 20 ppm - STEL: 246 mg/m³, 50 ppm

ACGIH - TWA(8h): 20 ppm

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm

Valeurs limites d'exposition DNEL

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

Consommateur: 319 mg/kg/d - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

Consommateur: 89 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

Consommateur: 26 mg/kg/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

Consommateur: 888 mg/kg/d - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 500 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

Cible: Eau douce - valeur: 140.9 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 140.9 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 552 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 552 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 28 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes avec protection latérale. EN 166

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Protégez vos mains avec des gants de travail de catégorie II (réf. Directive 89/686 / CEE et norme EN 374). Utiliser des gants en PVC ou en caoutchouc nitrile.

Protection respiratoire:

si les seuils TLV sont dépassés, utilisez un masque avec un filtre de type A (contre les vapeurs de composés organiques) conformément à la norme EN 141.

Risques thermiques :

Ne pas exposer à des températures supérieures à 50° c.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	vert	--	--
Odeur:	de essence, parfumé	--	--
Point de fusion/point de congélation:	>0°C	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>100°C	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas important	--	--
Point éclair:	Pas applicable	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	Pas important	--	--
Température de décomposition:	Pas important	--	--
pH :	10	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	complète	--	--
Solubilité dans l'huile :	émulsifiable	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Pas important	--	--
Pression de vapeur:	Pas important	--	--
Densité et/ou densité relative:	1.05 +/- 0.05	--	--
Densité de vapeur relative:	Pas important	--	--

Caractéristiques des particules:

Taille des particules:	N.A.	--	--
------------------------	------	----	----

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Miscibilité:	dans l'eau	--	--
Liposolubilité:	émulsifiable	--	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Éviter le contact avec des acides forts et des bases et des agents oxydants.

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

éviter de mélanger le produit avec des oxydants forts et des acides forts

10.4. Conditions à éviter

tenir à l'écart de chaleur, sources d'inflammation

10.5. Matières incompatibles



Fiche signalétique
NETTOYEUR ADDITIF UV
ELKE S.r.l.
VIA XXV APRILE 202, 10042, NICHELINO (TO) ITALIA
REA di TO: 987683 P.Iva 08613670010
Tel. n. +39 011 9622412

- agents oxydants
acides, les alcalis et les métaux alcalins
10.6. Produits de décomposition dangereux
pendant la combustion, il produit des gaz irritants

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

PULITORE ADDITIVO UV

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

a) toxicité aiguë

ETA - Orale 1200 mg/kg pc

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

a) toxicité aiguë:



Fiche signalétique
NETTOYEUR ADDITIF UV
ELKE S.r.l.
VIA XXV APRILE 202, 10042, NICHELINO (TO) ITALIA
REA di TO: 987683 P.Iva 08613670010
Tel. n. +39 011 9622412

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5840 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg
2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2
LD50 (RABBIT) ORAL: 320 MG/KG

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

PULITORE ADDITIVO UV

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 48

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Informations supplémentaires sur l'élimination:

emballages contaminés doivent être envoyés pour la valorisation ou l'élimination

conformément aux règles nationales en matière de gestion des déchets

réutiliser si possible. Les résidus de produit sont considérés comme déchets dangereux.

l'élimination doit être effectuée par la gestion des déchets autorisée, dans le respect de la législation nationale et éventuellement locales.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Routier: Pas dangereux

IATA-Class: Pas dangereux

IMDG-Class: Pas dangereux



Fiche signalétique
NETTOYEUR ADDITIF UV
ELKE S.r.l.
VIA XXV APRILE 202, 10042, NICHELINO (TO) ITALIA
REA di TO: 987683 P.Iva 08613670010
Tel. n. +39 011 9622412

- N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement
Marine polluant: Non
- N.A.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



Fiche signalétique
NETTOYEUR ADDITIF UV
ELKE S.r.l.
VIA XXV APRILE 202, 10042, NICHELINO (TO) ITALIA
REA di TO: 987683 P.Iva 08613670010
Tel. n. +39 011 9622412

H315 Provoque une irritation cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Paragraphs modified from the previous revision:

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants
RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities
SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.



Fiche signalétique
NETTOYEUR ADDITIF UV
ELKE S.r.l.
VIA XXV APRILE 202, 10042, NICHELINO (TO) ITALIA
REA di TO: 987683 P.Iva 08613670010
Tel. n. +39 011 9622412

CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.